



Mieux vivre à Auxon Dessus

Mieux vivre à Auxon Dessus

Mars
2014

Bulletin municipal n°73

1. CONSEIL MUNICIPAL DU 10 mars 2014

Membres présents et représentés : 15

2. COMPTE ADMINISTRATIF 2013 ET COMPTES DE GESTION DE LA COMMUNE ET DU SERVICE BOIS

Après présentation des comptes :

- *administratif de la Commune*
- *du service bois*

Le Conseil Municipal constate la concordance avec les Comptes de Gestion du Percepteur.

Le Maire ne prend pas part au vote, il quitte la salle.

Les comptes sont approuvés

COMPTE ADMINISTRATIF 2013 DE LA COMMUNE

| REPORTS DE L'EXERCICE 2012 | | DEPENSES | RECETTES |
|--------------------------------|------------------------------------|--------------|--------------|
| | Section de fonctionnement | 539 552 ,16 | 724 188,95 |
| | Section d'investissement | 791 683,42 | 82 102,12 |
| | | + | + |
| REPORTS DE L'EXERCICE 2012 | R. en section de fonctionnement | / | 500 725,63 |
| | R. en section d'investissement | / | 23 988,00 |
| | | = | = |
| TOTAL (réalisations + reports) | | 1 331 235,58 | 1 331 004,70 |

| | | | |
|---|---|-----------|------------|
| RESTES A REALISER A REPORTER EN 2014 | Section de fonctionnement | 0,00 | 0,00 |
| | Section d'investissement | 18 588,00 | 175 261,80 |
| | Total des restes à réaliser à reporter en 2014 | 18 588,00 | 175 261,80 |

| | | | |
|-----------------|---------------------------|--------------|--------------|
| RESULTAT CUMULE | Section de fonctionnement | 539 552,16 | 1 224 914,58 |
| | Section d'investissement | 810 271,42 | 281 351,92 |
| | TOTAL CUMULE | 1 349 823,58 | 1 506 266,50 |

COMPTE ADMINISTRATIF 2013 DU SERVICE BOIS

| REPORTS DE L'EXERCICE 2012 | | DEPENSES | RECETTES |
|--------------------------------|------------------------------------|-----------|------------|
| | Section de fonctionnement | 19 194,13 | 219 790,14 |
| | Section d'investissement | 4 200,93 | 11 837,35 |
| | | + | + |
| REPORTS DE L'EXERCICE 2012 | R. en section de fonctionnement | / | 24 082,52 |
| | R. en section d'investissement | / | 11 257,04 |
| | | = | = |
| TOTAL (réalisations + reports) | | 23 395,06 | 266 967,05 |

| | | | |
|---|---|-----------|-----------|
| RESTES A REALISER A REPORTER EN 2014 | Section de fonctionnement | 0,00 | 0,00 |
| | Section d'investissement | 38 125,00 | 13 125,00 |
| | Total des restes à réaliser à reporter en 2014 | 38 125,00 | 13 125,00 |

| | | | |
|-----------------|---------------------------|-----------|------------|
| RESULTAT CUMULE | Section de fonctionnement | 19 194,13 | 243 872,66 |
| | Section d'investissement | 42 325,93 | 36 219,39 |
| | TOTAL CUMULE | 61 520,06 | 280 092,05 |

3. TAUX D'IMPOSITION en 2014 :

pour la part communale

Une gestion saine des finances communales permet, pour la 10^{ème} année consécutive, de ne pas majorer les taux d'imposition pour l'année 2014 qui restent fixés à :

- *taxe d'habitation : 10.02%*
- *taxe foncière (bâti) : 15.97%*
- *taxe foncière (non bâti) : 34.18%.*

Nous rappelons toutefois que la somme à régler figurant au bas de la feuille d'imposition peut varier par rapport à celle de 2013 selon trois critères :

- *La base d'imposition est généralement revalorisée chaque année par les services fiscaux.*
- *Les taux des collectivités territoriales peuvent être modifiés*
- *Les travaux d'amélioration de l'habitat peuvent entraîner un réajustement de l'assiette de l'impôt (nouvelles surfaces, piscines, abris, etc.)*

4. SIGNATURE D'UNE PROMESSE DE VENTE AVEC MESDAMES PAUTOT ET PASQUIER POUR L'ACQUISITION DE PARCELLES SECTION AE N°26, 24, 18, ET 19

Dans le cadre du projet d'équipement de la future Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) d'Auxon-Dessus dont elle porte la maîtrise d'ouvrage, la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon (CAGB) doit mettre en œuvre des mesures compensatoires au titre de l'environnement.

Afin de permettre la réalisation des agencements liés à ces mesures compensatoires, la Commune d'Auxon-Dessus a décidé de constituer une réserve foncière.

Pour ce faire, la Commune a sollicité les services de l'Agence Foncière afin d'acquérir les parcelles jouxtant la ZAC.

Mesdames PAUTOT et PASQUIER ont répondu favorablement à la vente de la parcelle cadastrée section AE n°26, 24, 18 et 19 d'une superficie totale de 9 786 m² pour un montant de 12 722 € (9 786 € au titre du foncier et 2 936 € au titre de l'indemnité de clôture).

5. ENCAISSEMENT D'UN CHÈQUE DE REMBOURSEMENT DE VEOLIA

Le Conseil Municipal décide de procéder à l'encaissement du chèque de remboursement de l'entreprise VEOLIA d'un montant de 76.98 €.

6. ENCAISSEMENT D'UN CHÈQUE DE REMBOURSEMENT DE L'ASSURANCE ALLIANZ

Le Conseil Municipal décide d'encaisser le chèque de 3576€ émis par les Assureurs en règlement du sinistre survenu sur un mur de soutènement communal chemin des Lavières en novembre 2013.

7. HABILITATION AU CENTRE DE GESTION POUR LA MISE EN CONCURRENCE DE CONTRAT D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES DU PERSONNEL

L'opportunité pour la collectivité consiste à pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance des risques statutaires du personnel permettant de compenser les frais laissés à sa charge lorsque le cas se présente.

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Doubs est habilité à souscrire un tel contrat pour son compte en mutualisant les risques.

Si au terme de la consultation menée par le Centre de Gestion du Doubs, les conditions obtenues ne retenaient pas notre agrément, il n'y aurait aucune obligation d'adhérer aux contrats par avenant.

Ces contrats devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

- Agents titulaires ou stagiaires affiliés ou non à la CNRACL ou Agents non titulaires de Droit Public (Décès ; Accidents du travail ; Maladies professionnelles ; Incapacité de travail ou d'accident non professionnel)
- Pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs consultés devront être en mesure de proposer à la collectivité une ou plusieurs formules pour une durée de 4 ans avec effet au 1^{er} janvier 2015 sous forme de capitalisation.

8. RÉVISION DU PÉRIMÈTRE DU TERRITOIRE DE CHASSE DE L'ACCA

Fin 2013, la Commune a demandé à la Préfecture la révision du périmètre du Territoire de Chasse de l'ACCA d'Auxon-Dessus en raison de l'impact des nouvelles infrastructures sur les bois communaux.

Dans sa réponse, en date du 17 janvier 2014, la Préfecture nous informe que la Commune n'avait jamais fait l'apport des bois Communaux à l'ACCA.

Le Conseil Municipal décide de faire apport des propriétés Communales (118ha 56a 47ca et 41ha 8a 97ca) à l'ACCA d'Auxon-Dessus afin que l'ACCA dispose d'un territoire de chasse et que son agrément soit maintenu.

Messieurs RUTKOWSKI et BITTARD ne prennent pas part au vote.

9. RÉSILIATION DU BAIL ACTUEL DE L'ACCA ET REMPLACEMENT PAR UNE CONVENTION

Le 1^{er} Bail signé entre la Commune et l'ACCA date de 1934. Depuis plus de 10 ans, le territoire de chasse a été fortement impacté par les infrastructures nouvelles telles que la Gare TGV, la ZAC, la carrière,...

Après discussion avec le Président de l'ACCA qui a donné son accord, il convient donc d'établir une convention afin de remplacer ce bail devenu caduque en raison de la réintégration des terrains communaux dans le territoire de l'ACCA.

Le bail de l'ACCA sera résilié à compter du 01/04/2014 et remplacé par une convention.

Messieurs RUTKOWSKI et BITTARD ne prennent pas part au vote.